

Programme financier d'activités physiques 2018-2019

3e appel de projet
2018-2019

EN SÉCURITÉ DANS LANAUDIÈRE...ÇA BOUGE !!!

Date limite de dépôt des demandes : Mardi 12 mars 2019

Réalisation entre le 1^{ER} avril et le 17 juin 2019

Ce volet « sécurité » vise plus particulièrement les écoles, service de garde, ou organismes communautaires, désireux d'inculquer à leur clientèle la notion de sécurité dans leurs activités de plein-air. ...avec la sécurité en vélo, la baignade, etc.

Notez que le programme « En sécurité dans Lanaudière...ça bouge », remplace et inclut le programme « École active » qui avait pour objectif d'inciter les écoles (de niveau primaire, secondaire et les services de garde en milieu scolaire) à améliorer ou à diversifier la qualité de leur offre en matière d'activités physiques, sportives, de loisir actif et de plein-air, et ce, pour le plus grand nombre de lanaudoise et lanaudois.



RÈGLES D'ADMISSIBILITÉ

Organismes locaux et régionaux

admissibles :

- Municipalités
- Comités locaux de loisirs des municipalités
- **Établissements scolaires publics et privés**
- Organismes à but non lucratif (associations locales ou régionales de loisir ou de sport, services de garde à l'enfance, coopératives,...)

Les dépenses admissibles :

Les dépenses admissibles doivent favoriser **directement** la pratique d'activités physiques, sportives, de loisir actif et de plein air

- Animation en activité physique, de plein air ou sécurité ;
- Achat d'équipements ou de matériel durable ;
- Création ou bonification d'un espace intérieur ou extérieur pour favoriser l'activité physique, sportives, de loisir actif et de plein-air en sécurité

Exemple : ateliers, prêts d'équipements, événement grand public...

Organismes non admissibles :

- Organismes à but lucratif
- Entreprises privées
- Fondations

Les dépenses non admissibles

- Les taxes
- Les dépenses destinées exclusivement à un citoyen ou à un participant (exemple : articles promotionnels, prix de participant, bourses, etc.);
- L'achat de nourriture ;
- Les projets recevant déjà du financement du MEES ;
- Les projets d'immobilisation ;
- Le fonctionnement et l'administration d'un organisme ;
- Les activités régulières d'un organisme, d'une municipalité ou d'une institution scolaire ;
- Les demandes récurrentes ne démontrant aucune nouveauté ;
- Les dépenses encourues antérieurement à la date de confirmation du financement (sans ententes écrites, préalable).

Critères de sélection :

- Le projet doit avoir lieu sur le territoire de Lanaudière
- L'activité doit se réaliser dans les dates mentionnées pour chaque programme
- Doit avoir un arrimage avec les objectifs énoncés
- L'activité doit **préférentiellement** être offerte à la population gratuitement
- Facilité l'accès du projet (physique et socio-économique)

- Favorisation directe de la pratique régulière d'activités physiques extérieures ou de plein air **en relation avec la sécurité**
 - Quantité et variété des personnes touchées par le projet
 - Rayonnement et visibilité du projet auprès de la population
 - Participation de partenaires dans l'élaboration ou la mise en œuvre du projet
 - Durée de vie et pérennité
 - Innovation et originalité
- ✓ La sélection sera également influencée par le réalisme des prévisions budgétaires présentées et la qualité de la description du projet ainsi que sur le pourcentage de dépenses reliés à la demande d'aide financière.
 - ✓ Les organisations retenues recevront une aide financière pouvant aller jusqu'à un montant maximum de 1500\$.
 - ✓ L'aide financière est accordée aux projets admissibles selon leur nature, leur caractère novateur, la qualité des partenariats présentés et les ressources financières disponibles.

OBLIGATION GÉNÉRALES

La demande d'assistance financière doit être accompagnée :

- De toutes les informations requises sur le formulaire
- D'une prévision budgétaire
- D'une lettre de votre organisme confirmant votre autorisation de déposer la demande

Dans le cadre de la réalisation du projet, l'organisme s'engage à mentionner la contribution de Loisir et Sport Lanaudière dans ses communications, dans ses documents promotionnels, ses messages publicitaires, son site Internet ainsi que lors de ses activités publiques, en plus, d'assurer un positionnement avantageux à la signature visuelle (utiliser les logos) de Loisir et Sport Lanaudière, Kino-Quebec, et du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans tous les documents et outils de communications.

MODALITÉS DE VERSEMENT

Sous réserve de la réception des fonds par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le soutien financier accordé est réparti comme suit :

- Un premier versement correspondant à 75% de la subvention lors de l'annonce des projets sélectionnés;
- Un dernier versement équivalent au solde de 25%, payable à la suite de l'acceptation des documents de reddition de comptes.
- Maximum 1500\$ par projet

Toutes les organisations ayant soumis une demande d'aide financière recevront un courriel les informant de la décision prise, au plus tard le 22 mars.

3e appel de projet : « EN SÉCURITÉ DANS LANAUDIÈRE...ÇA BOUGE »

Date limite de dépôt des demandes : **mardi 12 mars 2019.**

<i>Reddition de compte</i>	<i>Engagement de l'organisme</i>
<p>Les organisations sélectionnées auront un déla déterminé, pour nous faire parvenir un rapport d'activités ainsi que les pièces justificatives reliées aux dépenses du projet soumis.</p> <p>« EN SÉCURITÉ DANS LANAUDIÈRE,ÇA BOUGE !! » Date de remise du rapport : <u>mercredi 26 juin</u> <u>2019 au plus tard.</u></p>	<p>L'organisme qui reçoit une aide financière s'engage à réaliser le projet tel qu'approuvé et à n'y apporter aucune modification majeure qui pourrait en altérer le caractère ou la qualité sans l'autorisation de Loisir et Sport Lanaudière. Le fait d'encaisser le chèque constitue un engagement pour l'organisme à réaliser le projet tel qu'approuvé et à respecter les conditions attachées au versement de l'aide financière. L'organisme doit aviser le plus rapidement possible, Loisir et Sport Lanaudière, si le projet est annulé ou reporté.</p>

IMPORTANT

- Loisir et Sport Lanaudière, se réserve le droit de réajuster le montant accordé si les résultats financiers sont différents des prévisions budgétaires présentés
- Toute correspondance, informations ou questions doivent être transmises à :

Carole Mailloux ou Francis Richard

Loisir et Sport Lanaudière

331 Rang du Bas-de-L'Achigan, L'Épiphanie (Québec) J5X 1E1

(450) 588-4443, cmailloux@loisir-lanaudiere.qc.ca // frichard@loisir-lanaudiere.qc.ca